

## SURCOMPLEMENTAIRE HOSPITALISATION

- Les garanties exprimées s'entendent Y COMPRIS les prestations versées par le régime obligatoire (RO) et le régime complémentaire.
- Le total remboursement RO + remboursement complémentaire ne peut pas dépasser le montant des frais réellement engagés.
- Les prestations sont identiques pour les participants et les ayants droits.

Surcomplémentaire - HOSPITALISATION	
Frais de séjour	100% BR
<b>HONORAIRES</b>	
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO)	300% BR
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (non OPTAM / OPTAM-CO)	250% BR
Forfait journalier hospitalier (y compris psychiatrie)	FRAIS REELS
<b>CHAMBRE PARTICULIERE</b>	
Supplément chambre particulière en établissement non participant au Service public hospitalier	60 €
Supplément chambre particulière en ambulatoire hospitalisation avec anesthésie et chirurgie en ambulatoire sans nuitée	60 €
<b>AUTRE FRAIS</b>	
Frais d'accompagnement (enfant de moins de 10 ans ou d'un handicapé de moins de 20 ans)	Forfait national dans la limite des frais réels
Frais de télévision	100% FR dans la limite de 250€ par séjour

TARIFS MENSUELS	
<b>Tranche d'âge :</b>	
Enfant	6,50 €
25 à 29	10,00 €
30 à 34	11,00 €
35 à 39	12,50 €
40 à 45	14,50 €
46 à 50	16,00 €
51 à 55	18,50 €
56 à 59	20,50 €
60 à 64	23,50 €
65 à 69	26,50 €
70 à 74	30,50 €
75 à 79	35,50 €
80 et +	41,00 €